

## Rôles et responsabilités d'un administrateur du Conseil d'administration national

Le présent document a pour objet de préciser les responsabilités des membres actuels et éventuels du Conseil d'administration de la CANASA, ainsi que les attentes vis-à-vis de ceux-ci.

De façon générale, le rôle du Conseil d'administration est d'aider à répondre aux besoins des membres. À la CANASA, le Conseil contribue également à l'élaboration de programmes conformes à la mission, à l'orientation stratégique et aux politiques de l'organisation.

Les trois principales responsabilités du Conseil d'administration sont les suivantes :

1. Gouvernance organisationnelle
2. Gouvernance du Conseil
3. Liaison avec les membres

### **1. Gouvernance organisationnelle**

Le Conseil d'administration doit créer, et modifier, le cas échéant, les politiques de gouvernance écrites de l'Association. Ces politiques touchent la définition des objectifs, la définition des limites imposées aux dirigeants et des responsabilités des dirigeants, la planification financière, la protection des actifs, un code de conduite approprié, ainsi que les activités du Conseil d'administration et son rendement.

- Le Conseil d'administration a comme responsabilité d'établir les orientations stratégiques de la CANASA. Le Conseil d'administration, conjointement avec le personnel de la CANASA, définit les orientations, les programmes, les services et les efforts de sensibilisation de l'Association. Le Conseil d'administration est responsable d'approuver les plans d'affaires annuels et les budgets connexes, lesquels définissent les programmes et initiatives de la CANASA pour chaque exercice.
- Tous les membres du Conseil d'administration devront examiner et approuver chacune des mesures du Comité de direction, lequel a le pouvoir d'agir entre les réunions du Conseil d'administration et dans les situations où une réunion de tous les membres du Conseil d'administration n'est pas possible.
- Les membres du Conseil d'administration de la CANASA ont l'ultime responsabilité fiduciaire pour l'Association, et ils ont la responsabilité de s'assurer que l'Association est solide sur le plan financier et que ses activités se déroulent selon des procédures et des politiques saines, prudentes et éthiques.
- Le Conseil d'administration a la responsabilité de déterminer les cotisations des membres de l'Association.

- Le Conseil d'administration a la responsabilité ultime de l'Association, mais il est important que tous les membres du Conseil d'administration reconnaissent que la gestion relève de la responsabilité du personnel de l'Association. Les principaux rôles du Conseil d'administration sont de définir les politiques et d'établir l'orientation de l'Association.

## 2. Gouvernance du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration crée les politiques de l'organisation et les procédures pour la gouvernance du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration prend les mesures nécessaires afin de s'assurer que ses membres connaissent bien l'Association, y compris sa culture et ses normes, la profession, le secteur de l'enseignement supérieur qu'elle sert, de même que les rôles et responsabilités du Conseil d'administration, ainsi que le rendement de ce dernier. Le Conseil d'administration encourage le perfectionnement de ses membres en tant que groupe de travail cohésif, et il assure un suivi régulier de son rendement en tant qu'équipe.

- Il incombe à chacun des membres du Conseil d'administration d'exprimer son point de vue individuel dans toutes les discussions. Toutefois, lorsque le Conseil d'administration arrive à un consensus, on s'attend à ce que tous les membres du Conseil d'administration expriment publiquement leur consentement et leur appui relativement à la décision.
- On ne demandera pas aux membres du Conseil d'administration de participer aux activités de financement ni à la perception des cotisations, entre autres, et on ne s'attend pas à ce qu'ils y participent. Dans certains cas, il est possible qu'on demande à un membre du Conseil d'administration de signer, au nom du Conseil d'administration, une lettre d'appui dans le cadre d'une demande de subvention. Ce rôle n'exige aucune sollicitation ni aucun travail de philanthropie sous quelque forme que ce soit.
- On s'attend à ce que les membres du Conseil d'administration de la CANASA participent à toutes les réunions du Conseil d'administration. En règle générale, les réunions ont lieu cinq fois par année : en janvier (habituellement par téléconférence); en avril; en mai ou en juin; en août (habituellement par téléconférence); en octobre. Bien qu'il soit entendu que d'autres engagements puissent à l'occasion empêcher la participation, le fait de ne pas participer à deux réunions consécutives peut entraîner la destitution du membre du Conseil d'administration.
- On s'attend à ce que tous les membres du Conseil d'administration aient lu le *Volunteer Guide* et tous les documents pertinents avant chaque réunion du Conseil d'administration de manière à optimiser la qualité des discussions et à réduire autant que possible la durée des réunions.

### **3. Liaison avec les membres**

Le Conseil d'administration doit établir et maintenir des relations harmonieuses avec les membres et, grâce à ces liens, aider l'Association à se tenir au fait des questions d'actualité et à établir les orientations stratégiques.

- Tous les membres du Conseil d'administration doivent bien comprendre que leur rôle est d'agir dans l'intérêt supérieur des membres de la CANASA et d'appuyer les orientations qui profitent à tous les membres et types d'institutions. Les membres du Conseil d'administration ne doivent pas jouer un rôle limité ou agir de façon représentative pour refléter une circonscription donnée (région ou section) avec laquelle ils sont ou ont été affiliés.
- On s'attend à ce que tous les membres du Conseil d'administration agissent à titre d'émissaires de la CANASA, en aidant l'Association à établir des liens avec différents groupes d'intérêt avec qui ils ont établi des liens particuliers. On s'attend également à ce qu'ils représentent à l'occasion l'Association en donnant, par exemple, des présentations.